



REPUBLIQUE FRANCAISE

DP20230048

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

DECISION DU PRÉSIDENT

Direction générale

OBJET : Adhésion à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) (annexe)

Annexe(s) :

- Cotisation 2023

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences par le conseil communautaire au président ;

Vu la délibération n° C30-07-2020-2B en date du 30 juillet 2020 relative aux délégations du président, et plus particulièrement l'alinéa N° 16 : «Le renouvellement et le règlement des cotisations auprès des organismes associatifs dont Mellois en Poitou est membre» ;

Considérant la nécessité pour la communauté de communes Mellois en Poitou de pouvoir bénéficier de l'offre de services et des outils mis à disposition par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) ;

Considérant la nécessité pour la communauté de communes Mellois en Poitou de pouvoir être informée, formée, accompagnée dans ses projets dans les domaines cycle de l'eau, distribution de chaleur/froid, transition énergétique, déchets et numérique ;

DECIDE

Article 1 : L'adhésion à la FNCCR à compter du 1^{er} avril 2023 pour les domaines suivants : cycle de l'eau, distribution de chaleur et de froid, transition énergétique, déchets et numérique.

Article 2 : Le paiement de la cotisation de 4129,74 € (cotisation au pro-rata pour l'année 2023).

Article 3: Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- M. le trésorier,
- Mme la préfète.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services de la communauté de communes et Monsieur le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Article 6 : La présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification , d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à Melle.

Le président,

Fabrice MICHELET